

BFE

Brevet fédéral entraîneur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR





Le **BFE** est responsable de l'activité bénévole de préparation à la performance des tireurs et de formation des cadres.

Cette activité s'exerce dans le cadre de structures d'entraînement permanentes mises en place par un club, un comité départemental, une ligue, ainsi que sur les lieux de compétitions. L'activité s'exerce également lors d'une formation de cadres organisée par un comité départemental ou une ligue.

► **Le titulaire du BFE a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des actions de perfectionnement et d'entraînement** dans les disciplines olympiques, mondiales et nationale (écoles de tir) gérées par la FFTir. Il garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité lors de leur pratique, dans le souci de leur intégrité physique et psychique, dans le respect des règles éthiques et déontologiques de la FFTir,
- **de répondre à la demande des pratiquants** d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue voulant progresser, notamment au travers du dispositif « Cibles Couleurs » et désirant pratiquer la compétition,
- **de conduire un projet de performance sportive,**
- **de concevoir et d'animer en autonomie des ateliers de formation** initiale et continue de cadres au niveau départemental ou régional (BFJE, CAC, BFA, et BFI),
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligne dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.

► Programme de la formation

- La durée globale de la formation est de 240 h se décomposant en :
 - 150 h de formation initiale au sein de la FFTir (incluant la Formation ouverte et à distance - FOAD),
 - 70 h de formation en alternance en club,
 - 10 h de participation à l'encadrement d'un stage de collectif régional,
 - 10 h de participation à une formation de cadres (BFJE, CAC, BFA ou BFI) au sein de la ligue.
- La formation prépare aux six Blocs de compétences (BC) suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :
 - BC1** - Concevoir, organiser et conduire l'entraînement
 - BC2** - Améliorer les compétences techniques des athlètes
 - BC3** - Préparer et optimiser le matériel
 - BC4** - Préparer et suivre les athlètes en compétition
 - BC5** - Encadrer une action de formation de cadres
 - BC6** - Appréhender l'environnement institutionnel, la réglementation et les responsabilités de l'entraîneur

► Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- être licencié** à la FFTir durant la saison de formation,
- avoir 18 ans** lors de la validation finale de la formation (entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE), du module complémentaire et de la cible marron),
- présenter pour les mineurs** une autorisation parentale,
- être titulaire de l'unité d'enseignement** PSC ou équivalent,
- être titulaire de la cible verte** (« Passeport Cibles Couleurs » validé),
- détenir depuis au minimum deux ans** le Brevet fédéral initiateur (BFI) et/ou avoir participé à une session de formation continue postérieure au 1er septembre 1998, attestée par le Responsable formation de ligue (RFL) si le diplôme d'initiateur est antérieur à l'année 1998,
- posséder un niveau de pratique** en attestant d'un score minimal réalisé au cours des cinq dernières années lors de championnats officiels (Gestion sportive),
- remplir un dossier d'inscription**, en joignant les documents demandés (voir détail sur le dossier d'inscription à demander au département formation fédérale (secretariat-formation@fftir.org) ou à télécharger sur le site Internet fédéral : www.fftir.org),
- prouver son activité d'encadrement** auprès d'une structure associative affiliée à la FFTir (« Passeport formateur fédéral » signé ou attestation du président de club).

► Sélection et positionnement des candidats

Des évaluations (connaissances théoriques et pratiques, démonstration et analyse de gestes techniques, entretien individuel de positionnement) des candidats se tiennent pendant les championnats de France Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau. Le candidat doit venir à l'entretien individuel de positionnement avec un projet d'alternance en club réaliste et négocié avec la direction du club, du comité départemental ou de la ligue. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de cet entretien. La commission de sélection des dossiers se tient à l'issue du championnat de France 25/50 m ou Plateau.

► Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscriptions et de formation sont de 600 €.

 **Nota :** les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir pour les quatre modules de formation en centre.



Calendrier prévisionnel, information et inscription



Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription
et le règlement sont à télécharger sur le site de la FFTir.



Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale de la FFTir :**
[Stéphane Alliaume](#) - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnateur et responsable pédagogique national de la FFTir :**
[Philippe Héryère](#) - pheyere@fftir.org - 06 15 94 17 86
- **Responsable administrative du département formation fédérale de la FFTir :**
[Sandrine Jumeaux](#) - sjumeaux@fftir.org - 07 45 01 99 39
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**
[Floriane Hays](#) - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**
[France Souchon](#) - fsouchon@fftir.org - 07 59 64 58 42

www.youtube.com/FFTir

www.facebook.com/FFTir

Suivez l'actualité sur @fftir

Suivez l'actualité sur @tir_ff

www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45



Nos partenaires officiels



L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES (CENTRE DE FORMATION DU CNTS AVEC SES SALLES DE COURS ET SES PAS DE TIR, HÔTEL ET RESTAURATION) SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site fftir.org